

"Macronavirus" : en Charente-Maritime, une femme poursuivie pour une banderole à sa fenêtre



La banderole, objet du délit, a été enlevée par les gendarmes © Crédit photo : DR

Sud Ouest - Montendre - Par Marie-Laure Gobin - Publié le 08/05/2020 à 8h38

La banderole du 1er mai, accrochée par Virginie à sa façade, serait diffamatoire à l'égard du chef de l'Etat, en référence au Code de procédure pénale. Virginie invoque la liberté d'expression. Ce sont plusieurs organisations politiques de Charente-Maritime qui l'ont fait savoir (1) et qui réclament pour celle qui risque d'être poursuivie aujourd'hui pour "diffamation envers le président de la République, par parole, par écrit, par image ou tout autre moyen de communication", l'arrêt "immédiat de toutes les poursuites" au nom de "la liberté d'expression, la liberté de se moquer, de critiquer, de caricaturer".

C'est le parquet de Saintes, auquel a été transmis le dossier désormais, qui décidera de la suite à donner à cette affaire", indique le commandant Éric Hoarau, patron de la Compagnie de gendarmerie de l'arrondissement de Jonzac, joint ce jeudi par téléphone. Mais pour cette "affaire" montendraise qui compte quelques répliques ailleurs en France, à Toulouse notamment, personne n'a ici été placé en garde à vue. Joint par téléphone ce jeudi soir, le procureur du tribunal de grande instance de Saintes, Nicolas Septe, indique que "le dossier est en cours d'instruction, aucune décision n'a été prise pour le moment".

Les faits remontent au vendredi 1er mai, en fin de journée. Faute de pouvoir manifester, Virginie, 40 ans, avait affiché depuis la veille au soir, au premier étage de sa maison à Montendre, une banderole qu'elle avait pu lire sur la Une de "Charly Hebdo" le 29 janvier. Sur le drap blanc, elle a donc inscrit "Macronavirus, à quand la fin?", avec en plus le symbole anarchiste en guise de point sur l'i et le sigle des gilets jaunes, très actifs sur Montendre voilà quelques mois. Dans l'impossibilité de manifester à cause de la crise sanitaire, c'était une façon pour moi de me faire entendre, même silencieusement. La banderole est tout de même restée accrochée près de vingt-quatre heures "Les gendarmes sont venus en mon absence, ils ont frappé à la porte, m'a-t-on dit ensuite. Ils ont aussi descendu la banderole et sont repartis avec", explique Virginie qui a trouvé dans sa boîte aux lettres un message lui demandant d'appeler la gendarmerie. "Mais je voulais récupérer ma banderole, alors j'ai préféré m'y rendre directement pour avoir des explications. Mais il était tard, la gendarmerie était fermée, alors j'y suis retournée le lendemain." On m'a indiqué qu'il fallait que je sois entendue en audition libre car j'avais commis une infraction délictuelle. On m'a dit mes droits, la possibilité que j'avais de partir à tout moment et aussi d'être assistée par un avocat. Et on m'a demandé pourquoi j'avais installé cette banderole. La Une de "Charly Hebdo" étant toujours en ligne, je n'ai pas pensé un instant que je diffamais "Refus d'obtempérer" C'est au bout d'une heure, "à la fin de l'audition, que la gendarme a voulu relever mes données anthropométriques, photo et empreintes digitales. Là, j'ai refusé et indiqué vouloir terminer l'entretien avec un avocat. Du coup, ce refus me vaut d'être coupable d'un deuxième délit, le refus d'obtempérer à une injonction policière. Je vois là de l'intimidation et une volonté de fichage. Et je trouve cela infondé et très inquiétant."

(1) Parti ouvrier indépendant, Libre Pensée, La France insoumise, Nouveau Parti anticapitaliste, Parti communiste français.

https://www.sudouest.fr/2020/05/07/macronavirus-en-charente-maritime-une-femme-poursuivie-pour-une-banderole-a-sa-fenetre-7466763-1455.php?fbclid=IwAR0uSFbjHm2160wK-P7WxTtJxrsJNteQpjUuz5Vca_YVinzNdmf69isEO8